

Énergie

Quoi de nouveau sous le soleil ?

Prestations, législation, courants vagabonds :
le point sur les nouveautés

Assurances
Qui couvre quoi
en cas d'épizootie ?

30 ans de Prométerre
Sur les traces
des céréales d'ici

Génétique
Focus sur les nouvelles
techniques de sélection



Un sillon fertile pour l'agriculture vaudoise



Après dix ans à la barre de Prométerre, Claude Baehler cède la présidence à Christophe Longchamp. L'heure est venue de saluer l'héritage remarquable que laisse cet agriculteur passionné à notre organisation et à l'agriculture vaudoise tout entière.

Claude n'a pas simplement occupé une fonction : il a incarné une vision. Reconnu et profondément respecté par ses pairs, il a su défendre avec conviction les intérêts du monde agricole face aux nombreuses initiatives qui l'ont menacé. Mais son plus grand talent aura peut-être été de construire des ponts entre le monde rural et urbain, expliquant inlassablement les réalités du terrain à un public parfois éloigné des préoccupations agricoles. Au sein de Prométerre, Claude a brillé par sa capacité à fédérer les énergies, à trouver des compromis et à mettre l'intérêt collectif au premier plan. Son humilité, sa générosité et son enthousiasme communicatif ont marqué tous ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés. Pour les hommes et femmes qui travaillent la terre, il a été une oreille attentive, un conseiller avisé et un défenseur infatigable.

Claude n'a pas simplement occupé une fonction : il a incarné une vision.

En accueillant aujourd'hui Christophe Longchamp, élu lors de notre assemblée des délégués du 22 mai dernier, nous entamons un nouveau chapitre tout en restant fidèles à notre mission fondamentale : construire l'avenir des professionnels de la terre en nous engageant chaque jour aux côtés des entreprises et des familles agricoles. Cette transition s'effectue dans la continuité des valeurs que Claude a si bien incarnées. Avec Christophe, la direction et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Prométerre s'engagent à poursuivre ce travail essentiel, à relever les défis qui se présentent et à défendre avec la même passion les intérêts de notre agriculture vaudoise.

Merci, Claude, pour ces dix années de dévouement. Et bienvenue, Christophe, dans cette nouvelle aventure que nous sommes impatients de vivre à tes côtés.

Martin Pidoux, directeur de Prométerre



FAUCHER FUTÉ : CONCILIER FAUCHE ET BIODIVERSITÉ

La saison de fauche marque un double enjeu : assurer un fourrage de qualité tout en préservant la biodiversité. Essentielle à l'entretien des prairies, cette pratique constitue aussi une perturbation brutale pour la petite faune qui y trouve refuge. En quelques heures, microclimat, ressources alimentaires et couvert végétal disparaissent, exposant les animaux. Des gestes simples permettent toutefois de concilier performance agronomique et respect du vivant : fauche par étapes, maintien de zones refuges, report de coupe dans les milieux sensibles.

Lancée en 2022, la campagne « Faucher futé » fédère plusieurs partenaires : l'Union suisse des paysans, Agridea, l'Association pour le développement de la culture fourragère, apisuisse, IP-Suisse, Technique Agricole Suisse et la Station ornithologique suisse. Ensemble, ils encouragent une utilisation raisonnée de la faucheuse-conditionneuse. Toutes les ressources disponibles sur : faucher-fute.ch.

BRUNCH À LA FERME

Chaque 1^{er} août, plus de 300 fermes ouvrent leurs portes dans le cadre du Brunch à la ferme. Et si la vôtre rejoignait l'aventure ? Cet événement est une occasion unique de valoriser les produits du domaine, de renforcer les liens avec le grand public et de promouvoir une agriculture de proximité.

Désormais, une plateforme de billetterie sécurisée facilite l'organisation et garantit un revenu, même en cas de désistement. **Toutes les informations utiles sont à retrouver sur le site de l'Union suisse des paysans.**



STÉPHANIE GRIMM NOMMÉE À LA TÊTE DE LA FONPRO

Responsable de la formation initiale et jeunesse chez Prométerre depuis 2013, Stéphanie Grimm vient d'être nommée présidente de la Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO). Active au sein de la fondation depuis 2019, elle y a présidé les comités finances et ressources humaines. Son élection salue un engagement de longue date en faveur de la relève vaudoise. Convaincue de l'importance du lien entre les jeunes et le monde professionnel, elle poursuivra, à la tête de la FONPRO, le travail amorcé chez Prométerre : soutenir les entreprises formatrices et promouvoir une formation de qualité, proche du terrain. La fondation a rendu hommage aux quinze années de son président sortant, Philippe Thuner, et place sa confiance en Stéphanie Grimm pour continuer à faire rayonner la formation professionnelle dans le canton.



© Marc Dähler

RISTOURNE SUR LES CARBURANTS : UN SOUTIEN À NE PAS MANQUER

La ristourne sur les carburants agricoles permet de récupérer une partie des taxes prélevées sur les carburants utilisés à des fins professionnelles. Pourtant, chaque année, de nombreuses exploitations passent à côté de ce soutien financier.

En cas de ristourne perçue en 2024, un formulaire papier est envoyé par courrier avec la décision de remboursement. Il doit être vérifié, signé et retourné à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) d'ici le 30 juin 2025. En cas de reprise d'exploitation, le document peut être transmis à la personne successeur pour mise à jour des coordonnées. Les exploitations sans ristourne l'année précédente doivent faire une demande à l'OFDF par courriel à m1a@bazg.admin.ch ou par téléphone au 058 462 65 47.



Quoi de nouveau sous le soleil ?



Stéphane Teuscher, chef du département services et conseils de Prométerre, revient sur les opportunités et les risques qu'offrent les nouvelles directives fédérales en matière de solaire photovoltaïque en agriculture.



POURQUOI L'ÉNERGIE FAIT-ELLE PARTIE DES SUJETS CHAUDS DE L'ANNÉE ?

En 2024, le peuple a accepté en votation populaire la révision de la loi sur l'énergie. En conséquence, l'administration a mis en place un dispositif législatif nouveau, qui va produire des effets à long terme. Les objectifs de cette nouvelle législation sont le développement des énergies renouvelables et la diminution des importations

d'énergie, surtout d'origine fossile. En parallèle, certaines mesures tentent de réduire la consommation, notamment en changeant les habitudes, en subventionnant des outils moins gourmands et en facilitant l'innovation.

QU'EN EST-IL POUR L'AGRICULTURE ?

Ce nouveau système va créer des opportunités, mais aussi des contraintes. Pour le secteur primaire, il faut considérer deux volets. Du côté de la production, l'agriculture dispose de grands toits sur lesquels elle peut installer des panneaux solaires en grand nombre. Elle a donc la possibilité de créer des installations en bénéficiant de nouveaux outils mis à disposition par la Confédération. Ces instruments, dont il faut préciser qu'ils ne sont pas spécifiques à l'agriculture, se révèlent relativement compliqués. Certains soutiens sont conditionnés à la taille, mais aussi à l'utilisation de l'énergie. Ainsi, la production exclusive de courant est favorisée par rapport à des installations permettant l'autoconsommation. Ces encouragements à la production cohabitent avec des soutiens à la commercialisation.

LES FAMILLES PAYSANNES DÉVELOPPERONT-ELLES DONC UNE NOUVELLE ACTIVITÉ : VENDEURS D'ÉLECTRICITÉ ?

En effet, la production d'électricité va toujours de pair avec la valorisation de celle-ci, qui peut se faire de deux manières. La première consiste à remplacer l'énergie achetée aujourd'hui, par celle produite sur le domaine, c'est l'autoconsommation. La seconde permet d'injecter dans le réseau la production du domaine et d'être payé pour chaque kilowattheure (kWh) fourni.

VERS QUEL TYPE DE VALORISATION DOIT SE TOURNER L'AGRICULTURE ?

Il est essentiel que les agricultrices et les agriculteurs de notre pays s'orientent vers l'autoconsommation individuelle ou collective. Précisons que certaines productions, notamment animales, consomment beaucoup plus d'énergie que d'autres. Rappelons aussi que le prix payé par les grands fournisseurs d'énergie pour le courant solaire a beaucoup baissé et que les prévisions n'ont rien de réjouissant. Hier, le courant était encore acheté dix-huit centimes du kWh.

Aujourd'hui, nous sommes à moins de dix centimes. Demain, il faudra s'attendre à ce que, les après-midis d'été ensoleillés, le prix tombe à zéro pour les grandes installations.

EST-CE QUE LA NOUVELLE LÉGISLATION OFFRE UNE RÉPONSE À LA QUESTION DU PRIX ?

À l'heure actuelle, nous n'avons pas de recul. Nous ne pouvons pas dire si la vente d'énergie solaire sera rentable, ni préciser à partir de quel seuil. Dès 2026 et afin de garantir une rentabilité minimale des installations et harmoniser les tarifs de reprise, le législateur a fixé un prix de reprise plancher. Les tarifs dépendent de la puissance de l'installation et du fait que le courant soit autoconsommé ou pas. Avant 2025, il était déjà possible de créer des communautés d'autoconsommation. Aujourd'hui, il y a plus d'opportunités notamment avec la possibilité de créer des groupements pour la consommation propre virtuels (RCPv) qui permettent de vendre son électricité à des voisins sans utiliser les lignes de réseau. Il sera également possible de créer des communautés électriques locales (CEL) avec l'utilisation des lignes existantes et le paiement de taxes réduites pour financer l'utilisation du réseau électrique.

EXISTE-T-IL DES PRÉVISIONS SUR LE PRIX DE L'ÉNERGIE ?

Les prix dépendent de la situation internationale, aujourd'hui particulièrement mouvante. L'office fédérale de l'énergie (OFEN) considère que le prix du kWh devrait se stabiliser aux environs de six centimes. L'énergie électrique et celle issue de modes de production « décarbonés » vont gagner en importance dans tous les domaines d'activité privés ou commerciaux. Afin de disposer d'une énergie en suffisance, l'État devrait favoriser une certaine stabilité des prix à moyen et à long terme. Le plus gros problème du courant photovoltaïque réside dans sa faible disponibilité au moment où les besoins, en hiver notamment, sont les plus importants.

L'AUTOSUFFISANCE : EST-CE UN OBJECTIF RÉALISTE ?

Tout dépend du type de production et du ratio entre la surface de panneaux et les besoins de l'entreprise. Si je prends l'exemple d'une ferme laitière, il faut sans doute envisager un complément avec du biogaz ou de l'éolien afin de couvrir les mois de faible production (de novembre à février). Cependant, à condition d'avoir un système efficient, ce qui implique sans doute d'investir dans des batteries, de nombreuses fermes pourraient être assez proches de l'autosuffisance.

QUEL EST LE MESSAGE PRINCIPAL À PASSER ?

Les métiers de la terre doivent privilégier l'autoconsommation plutôt que d'essayer de spéculer sur la vente de courant. De nombreuses possibilités de valorisation individuelle, mais aussi collective, du courant existent. Toutefois, pour ne pas faire fausse route, un conseil me paraît indispensable. Dans ce but, Proconseil vient de développer une prestation, appelée Boussole Énergie (voir page 7), permettant l'évaluation du potentiel de production et d'autoconsommation énergétique des exploitations agricoles. Elles bénéficient d'accompagnement avant de se lancer dans un projet de production d'énergie solaire photovoltaïque.



Promotion professionnelle

5 faits sur les courants vagabonds

En 2024, Guyliane Leuba, agroéconomiste chez Prométerre, a accompagné Noémie Jaunin, étudiante à la HAFL, dans la réalisation de son travail de Bachelor, consacré aux courants vagabonds. Encore peu étudiée en Suisse, cette problématique méritait un état des lieux approfondi. L'étude a permis de recenser les symptômes observés chez les animaux, d'identifier les moyens de prévention et de rassembler des retours du terrain. L'objectif était aussi de poser une base solide pour mieux faire connaître ce phénomène et encourager la reconnaissance de ses effets au niveau politique.

DES COURANTS ÉLECTRIQUES... QUI NE SUIVENT PAS LE BON CHEMIN

1

Les courants vagabonds, également appelés courants parasites, sont des courants électriques indésirables qui s'échappent du circuit fermé habituel et circulent à travers des éléments conducteurs, les installations électriques ou même le sol d'un bâtiment. Ces courants sont difficilement perceptibles et mesurables, ce qui

complicite leur détection et la résolution du problème. Ils peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des animaux, qui sont plus électrosensibles que l'Homme, et peuvent aller jusqu'à provoquer leur mort.

LES BOVINS EN PREMIÈRE LIGNE

2

Les courants vagabonds peuvent potentiellement affecter aussi bien les humains que les animaux. Toutefois, ce sont les bovins – et en particulier les vaches laitières – qui sont les plus sensibles et chez lesquels les cas sont les plus fréquents. Leur grand empatement augmente la surface de contact

avec le sol et favorise la circulation des courants dans le corps. Aussi, leur mode de détention implique de nombreuses installations électriques, comme les salles ou les robots de traite, ainsi que des sols souvent humides.

DES SYMPTÔMES COMPORTEMENTAUX PUIS PHYSIOLOGIQUES

3

Les courants vagabonds peuvent provoquer divers symptômes chez les animaux, d'abord perceptibles dans leur comportement. Les signes les plus fréquents sont une nervosité inhabituelle, le refus de se rendre dans certaines zones du bâtiment, notamment la salle de traite, de donner du lait, de se coucher ou de boire.

À plus long terme, des effets sur la santé apparaissent, tels que la baisse de la production laitière, de la fertilité et de la qualité du lait, un affaiblissement du système immunitaire, voire des boiteries. Ces symptômes doivent alerter les familles paysannes, surtout s'ils sont persistants et généralisés.

DES CAUSES MULTIPLES, ENDOGÈNES COMME EXOGÈNES

4

Le plus souvent, l'origine des courants vagabonds est interne à l'exploitation. Ils sont liés à des installations électriques défectueuses, à une mise à la terre insuffisante, couramment à la suite de nouvelles installations ajoutées, ou à des équipements mal entretenus, tels que les robots ou l'éclairage. Néanmoins, des causes

externes peuvent également entrer en jeu, comme les réseaux électriques, les lignes à haute tension, les voies de chemin de fer ou encore des particularités géologiques : la nature du sol ou la présence de veines d'eau souterraines, par exemple, peuvent amplifier la circulation de ces courants.

UNE PROBLÉMATIQUE ENCORE TROP PEU ENCADRÉE

5

L'un des constats majeurs de l'étude est la complexité de résoudre les problèmes liés aux courants vagabonds, notamment en raison du manque de spécialistes spécifiquement formés à la détection et à la résolution des courants vagabonds. Une fiche technique est disponible sur : prometerre.ch/courants-vagabonds.

Par ailleurs, une plateforme cantonale pilotée par la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) est également en cours de création pour recenser les personnes compétentes. Elle sera directement accessible via le site de Prométerre et mise à jour régulièrement.

Vulgarisation

Boussole Énergie : nouvelle prestation éclairante de Proconseil

La production d'énergie renouvelable sur son exploitation requiert une étude approfondie en raison de la diversité des opportunités et des contraintes de la nouvelle législation sur l'énergie. Un accompagnement spécialisé s'avère judicieux pour analyser les différentes possibilités et définir une stratégie cohérente pour son exploitation.

Les énergies renouvelables représentent une opportunité de diversification et de résilience pour les exploitations agricoles, confrontées à des défis économiques et climatiques croissants. Chaque ferme ayant ses spécificités en termes de consommation énergétique, d'infrastructures disponibles pour la production avec des objectifs de développement de l'entreprise à moyen et long terme, l'accompagnement personnalisé est à mobiliser dès les premières réflexions.

Dans ce contexte de transition énergétique, Proconseil lance Boussole Énergie, une nouvelle prestation dédiée aux exploitations agricoles. Son objectif est d'orienter, de manière neutre, les familles paysannes sur les possibilités de production et de mise en valeur de l'énergie

Boussole Énergie vise dans un premier temps à clarifier les objectifs du projet, qu'il s'agisse de réduire les coûts, de gagner en autonomie énergétique ou encore de générer des revenus complémentaires. Cette première étape permet de garantir que le projet énergétique s'inscrive pleinement dans la vision globale de l'exploitation.

Une fois les objectifs définis, la prestation évalue les différentes options techniques et économiques proposées par le cadre légal en vigueur. Proconseil et Prométerre s'engagent, pour chaque aspect du projet, à apporter des conseils sur les plans économiques, juridiques et fiscaux.

Enfin, Boussole Énergie accompagne les exploitantes et exploitants dans l'élaboration d'une stratégie énergétique cohérente, alliant production d'énergie renouvelable et efficacité énergétique, qui s'intègre à l'ensemble des activités de la ferme.

Une visite sur le domaine et un entretien avec la ou le responsable de l'exploitation permettront d'élaborer un document stratégique pour éclairer la prise de décision. Cette prestation devrait être soutenue financièrement par le Canton de Vaud comme mesure du Plan Climat.

Par cette nouvelle offre, Proconseil affirme sa volonté d'être un acteur de confiance aux côtés des familles paysannes pour les aider à faire les bons choix et à intégrer la production d'énergie de façon efficace dans la gestion de leur exploitation.



ÉLEVAGE

Assurances contre les épizooties : qui couvre quoi ?



Dans un contexte de retour de maladie de la langue bleue, un rappel des assurances bétail et du type de protection qu'elles offrent paraît opportun. Yvan Hodel, conseiller chez Proconseil, fait le point sur les options existantes.

Face à la recrudescence de certaines maladies animales et aux pertes économiques qu'elles engendrent, il est essentiel pour les éleveuses et éleveurs de bien comprendre les différentes options d'assurance à leur disposition. Deux systèmes coexistent aujourd'hui : la Caisse Assurance Bétail (CAB), un dispositif public cantonal, et des assurances privées (si la solution analysée ici est celle de Suisse Grêle, il existe d'autres prestataires sur le marché).

CAB : UNE BASE OBLIGATOIRE, MAIS LIMITÉE

Créée dans le cadre de la loi sur les épizooties, la CAB est une structure publique propre au canton de Vaud. Elle vise à couvrir les conséquences sanitaires et économiques des maladies animales transmissibles. Tous les propriétaires de bovins, ovins, caprins, porcs et équidés y cotisent obligatoirement, selon un barème

défini par animal. Ces cotisations, cumulées à une participation de l'État, permettent à la CAB de financer la lutte contre les épizooties reconnues et d'indemniser les pertes qui sont liées.

Concrètement, cette institution cantonale prend en charge plusieurs types de frais. Elle indemnise les propriétaires pour les pertes d'animaux, mais aussi pour l'épidémiosurveillance (frais de dépistage, prélèvements et analyses), les mesures de lutte (vaccination, diagnostic) et l'élimination des sous-produits. Ainsi, lorsqu'un animal doit être abattu à cause d'une épizootie ou meurt de la maladie, son propriétaire reçoit une indemnité équivalente à 90 % de sa valeur estimée, déduction faite du produit de la mise en valeur (par exemple, s'il est vendu à la boucherie).

Toutefois, cette couverture a ses limites. Les pertes de gain — comme la baisse de production laitière, les avortements ou les

ventes annulées — ne sont pas indemnisées. De plus, la CAB ne couvre que les épizooties dites « à éradiquer » ou « à combattre », définies par l'Ordonnance fédérale sur les



TABLEAU COMPARATIF DES COUVERTURES

Éléments couverts	CAB (publique)	Assurances privées
Perte d'animaux	✓ 90 % de la valeur estimée	✓ En complément, jusqu'à somme choisie
Perte de gain (lait, avortements, etc.)	✗ Non couverte	✓ Oui, selon chiffre d'affaires
Élimination des sous-produits	✓ Partiellement	✗ Non couverte
Mesures de lutte (analyses, vaccins, etc.)	✓ Oui	✗ Non couvertes
Domages aux marchandises	✗ Non couverts	✓ Oui (fourrage, lait, silo, etc.)
Franchise	✗ Aucune	✓ 10 %
Cotisation / Prime	Obligatoire, selon les espèces	Facultative, selon la couverture choisie



épizooties. Les maladies simplement surveillées ou non réglementées n'entrent pas dans le champ d'indemnisation.

ASSURANCES PRIVÉES : PALIER LA PERTE DE REVENU

Afin de compléter cette couverture, certaines compagnies d'assurance proposent des solutions spécifiques. On peut citer, parmi d'autres, Suisse Grêle, la Mobilière, Epona, Emmental, Helvetia ou Zurich. Ces sociétés privées ont développé, ces dernières années, des polices couvrant la perte d'exploitation liée aux épizooties.

Contrairement à la CAB, ces assurances permettent de compenser le manque à gagner. Prenons le cas de l'assurance Suisse Grêle pour un troupeau laitier : la base de calcul repose sur le chiffre d'affaires de l'année précédente. L'éleveur peut choisir la durée de couverture — 90, 180 ou 360 jours — et fixer la somme assurée selon les besoins de son exploitation. En cas de sinistre, les pertes de

production sont indemnisées, tout comme les marchandises endommagées (lait à éliminer, fourrage contaminé), et les frais liés aux mesures d'urgence (désinfection, quarantaine, soins spécifiques).

Il est également possible d'assurer la valeur des animaux de manière complémentaire, sur une base forfaitaire, sans qu'un montant fixe ne soit attribué à chaque bête. Un système simple, sans révision annuelle, mais avec une franchise de 10 %.

INDEMNISATIONS CONSÉQUENTES EN CAS DE COUPS DURS

Les exemples concrets ne manquent pas pour illustrer la complémentarité de ces deux approches. Lors d'un épisode de salmonellose qui a entraîné la mort de trois vaches laitières et un mois d'arrêt de livraison, une assurance privée a permis à l'éleveur d'obtenir plus de 50 000 francs d'indemnités. Dans un autre cas, où une épidémie de botulisme avait causé la mort de 30 vaches, l'assurance privée a versé

des prestations pour un montant total de 127 000 francs. La CAB, seule, n'aurait couvert que la perte physique des animaux, sans tenir compte de l'impact économique global. Enfin, dans un cas de fièvre aphteuse, la combinaison des deux systèmes a permis d'atteindre plus de 180 000 francs de compensation pour la perte de 50 vaches laitières et trois mois de séquestres, entre l'indemnité publique versée par la CAB et l'assurance privée souscrite par l'éleveur. En cas de dommages dans un élevage de porcs liées à l'arrivée de la Peste Porcine Africaine, la perte d'exploitation qui serait engendrée peut également être couverte par une assurance privée, en l'occurrence Suisse Grêle.

Ces exemples rappellent l'importance, comme pour n'importe quelle assurance, d'une couverture adéquate. Bien entendu, en cas de doute, les éleveuses et les éleveurs sont encouragés à prendre contact avec leur assureur ou un conseiller agricole.

CÉLÉBRATION

Festivités du trentième : la suite !

Prométerre souffle ses 30 bougies durant toute l'année 2025. Sous le triptyque « culture – agriculture – nourriture », les événements n'en finissent plus de se décliner.

C'était en 1995 : Prométerre naissait de la fusion entre la Chambre d'agriculture vaudoise, l'Association vaudoise des groupes d'étude agricoles et son Service de vulgarisation, ainsi que la Fédération rurale vaudoise. Depuis trente ans, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre fédère, accompagne et valorise les actrices et acteurs de la terre, tous modes de production confondus, en défendant une agriculture nourricière, ancrée dans le territoire, ouverte sur la société.

En 2025, loin des tensions qui ont pu rythmer certaines années marquées par des votations controversées, Prométerre a souhaité inscrire son trentième anniversaire sous le signe de la fête, du dialogue et du plaisir partagé. Une année placée sous le triptyque « culture – agriculture – nourriture », qui se décline dans une série d'événements publics et conviviaux à travers le canton.

Dans ce cadre, Prométerre s'associe à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie (SVHA) pour soutenir la publication d'un volume de la *Revue historique vaudoise consacré aux Cultures paysannes*, un ouvrage qui donne une visibilité manquante et méritée à l'histoire et aux réalités du monde agricole. Chaque événement du programme s'articulera autour des thématiques abordées dans cette œuvre, soulignant le rôle fondamental de l'agriculture dans l'identité et l'histoire du canton.

UNE ANNÉE D'ÉVÉNEMENTS POUR TISSER DES PONTS

Les festivités ont débuté en janvier par une conférence de presse inaugurale, et a déjà vu se dérouler un pique-nique gourmand autour du miel à l'Abbaye de Montheron, la tenue d'un stand didactique et ludique dans la halle agricole du Comptoir du Nord Vaudois à Yverdon, ou encore le lancement d'un concours de nouvelles autour de « La Vache ! », en collaboration avec le Journal Agri.

Ce concours, qui allie écriture et univers paysan, vise à faire dialoguer imagination, mémoire et réalité agricole. Vingt textes sélectionnés, rejoints par dix contributions d'autrices et auteurs romands confirmés, seront publiés dans un recueil collectif à paraître en fin d'année : à vos plumes, vous avez jusqu'au 30 août !

Un parcours agricole urbain, une cuite géante de raisinée ou encore une balade gourmande autour des céréales figurent également au programme des mois à venir. Parallèlement, une



page mensuelle dans le Journal Agri permet de suivre les temps forts de l'année et de découvrir les liens tissés entre patrimoine rural, récits d'hier et enjeux d'aujourd'hui.

UN PARCOURS ALLÉCHANT POUR DÉCOUVRIR LES CÉRÉALES D'ICI

Parmi les rendez-vous, la balade gourmande du **samedi 30 août** s'annonce comme l'un des moments phares de cette année jubilaire. **Organisée à Echallens, dans le cadre de la Fournée – Fête du Blé et du Pain, cette promenade savoureuse invite petits et grands à (re)découvrir les paysages et les produits agricoles du Gros-de-Vaud.**

Le principe ? Une boucle de 7 kilomètres, accessible à toutes et tous, ponctuée de haltes gourmandes conçues en partenariat avec des artisans et prestataires locaux. À travers champs, chemins ruraux et passages en fermes, les papilles en vadrouille goûteront à des mets mettant à l'honneur les céréales régionales et les produits du terroir, le tout accompagné de vins vaudois. Cette démarche incarne l'essence d'une mission centrale de Prométerre : créer du lien entre la ville et la campagne, faire connaître les métiers de la terre à travers l'assiette, et souligner le rôle central de l'agriculture dans notre quotidien.

En s'intégrant dans le programme plus large de la Fournée, la balade s'enrichit également de l'ambiance festive de cette grande fête du blé et du pain, qui attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs : une occasion unique d'allier plaisir des sens, découverte du territoire et reconnaissance du savoir-faire agricole régional.

RESTEZ INFORMÉ !

Toutes les informations sur les événements liés aux festivités du trentième anniversaire de Prométerre sont centralisées sur un portail dédié : prometerre.ch/30ans.



Réponses d'experts

Nouveau règlement chez Terremple

JE ME NOIE SOUS LA PAPERASSE, QUI PEUT M'AIDER ?

De nombreuses fiduciaires et entreprises de services proposent une aide pour la gestion administrative des entreprises et des personnes indépendantes. Toutefois, au vu de la complexité et des particularismes du secteur primaire, Prométerre a créé, il y a un peu plus d'une quinzaine d'années, Terremple. Cette filiale propose un accompagnement administratif complet pour la gestion de la main-d'œuvre, de courte ou de longue durée. Elle offre un véritable conseil en gestion du personnel, avec des prestations de base telles que l'établissement des fiches de salaire et le suivi des cas d'incapacité, ainsi que des services sur demande comme la création de contrats personnalisés

à l'image de chaque exploitation ou la constitution de dossiers exigés lors des contrôles du service de l'emploi. Ces prestations, fiables et adaptées aux réalités du monde agricole, n'ont pas connu de modification tarifaire majeure depuis une décennie. Aujourd'hui, Terremple doit équilibrer ses comptes et a donc réactualisé ses prestations. Celles-ci, plus avantageuses que ce qu'offre la majorité de la concurrence, se révèlent aussi nettement moins onéreuses qu'une erreur pouvant mener à des amendes ou des arriérés importants. Cependant, certaines prestations, aujourd'hui offertes, ont été revalorisées pour donner naissance à un nouveau

règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Cet ajustement tarifaire, indispensable pour garantir la viabilité de la filiale, se veut cohérent et transparent, basé sur le temps effectivement investi dans chaque tâche. Il fera l'objet d'un courrier explicatif à la clientèle à la fin du mois de juin. Les bénéficiaires actuels, désireux de connaître l'impact de ce nouveau règlement sur leur situation, peuvent aussi prendre contact avec les gestionnaires de portefeuilles clients de Terremple ou participer aux événements qui seront mis sur pied par la filiale à la fin de l'été pour présenter les modifications et répondre aux questions.

Accompagner l'agriculture d'aujourd'hui

QUELLES SONT LES DERNIÈRES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS D'ADMISSION DE LA FÉDÉRATION RURALE VAUDOISE (FRV) ET POURQUOI ÉTAIENT-ELLES NÉCESSAIRES ?

Depuis 2016, le règlement de la FRV n'avait pas été modifié. Face à l'évolution sociétale et économique des familles et des structures agricoles, une modernisation s'imposait. L'objectif : mieux tenir compte de la diversité des situations et pouvoir offrir un accompagnement adapté. Les modifications, validées lors de l'assemblée des délégués de la FRV du 22 mai dernier, concernent uniquement les conditions d'admission des catégories d'affiliés présentées ci-après.

Les activités accessoires dans le secteur agricole sont de plus en plus fréquentes et peuvent mener à la création de sociétés. Initialement centrée sur l'activité agricole, la FRV élargit aujourd'hui son accompagnement aux personnes morales, motivées par le désir de mieux se nourrir et de travailler la terre, qui méritent tout autant d'être soutenues dans leur démarche.

Autrefois, les chefs d'exploitations étaient en majorité indépendants, leur conjointe

et leurs enfants travaillaient sur le domaine. Aujourd'hui, les situations familiales ont évolué : les couples ne sont pas forcément mariés. Puisque la FRV accompagne l'ensemble de la famille agricole, le règlement devait inclure toutes les formes d'union, y compris le partenariat enregistré et les situations de concubinage.

L'affiliation a également été élargie aux enfants des actionnaires ou associés de personnes morales, aux enfants des membres de la FRV suivant un apprentissage ainsi qu'à leurs partenaires et leurs enfants respectifs jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 20 ans.

La FRV accompagne le monde agricole sur le plan social. L'enjeu est d'ouvrir autant que possible l'accès aux prestations et aux conseils à toutes les personnes liées au domaine agricole, afin de les soutenir face aux particularités administratives propres à ce secteur.



NOUVELLES TECHNIQUES DE SÉLECTION ?

Permettant de modifier le patrimoine génétique, les nouvelles techniques de sélection (NTS), se trouvent à l'intersection de la sélection traditionnelle et des anciennes méthodes de modification génétique, qui ont donné naissance aux organismes génétiquement modifiés (OGM). À la différence de ces derniers, les NTS n'utilisent pas les gènes d'un organisme étranger. Considérées comme très prometteuses ou risquées, selon les points de vue, ces NTS, et leur autorisation dans l'agriculture, font l'objet de discussions dans les parlements suisses et européens et pourraient se trouver au cœur d'une votation populaire dans un avenir proche.

	ADN étranger	Précision	Durée du processus	Acceptation par les consommateurs
SÉLECTION CLASSIQUE	✗	FAIBLE	LONGUE (10-15 ans)	✓
OGM	✓	MOYENNE	MOYENNE (5-10 ans)	✗
NTS	✗	HAUTE	RAPIDE (2-5 ans)	?

